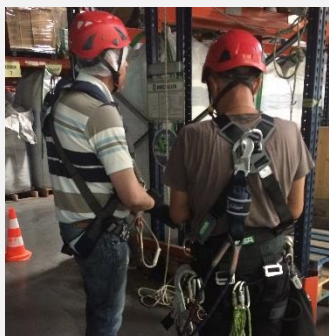


## Travail en hauteur – Port des équipements de protection individuelle / collective



### Durée et modalités

- Formation initiale / recyclage : 1 jour (07 heures)



### Public & Prérequis

Cette formation s'adresse aux personnes amenées à effectuer des travaux en hauteur

- Avoir 18 ans minimum
- Aptitude médicale obligatoire reconnue par la médecine du travail



### Objectifs

- Savoir contrôler son matériel, le régler et savoir s'équiper
- Évaluer les risques face à un travail en hauteur
- Adapter les méthodes de travail en fonction de l'environnement



### Contenu

- Contenu théorique
  - Sensibilisation à la sécurité
  - Connaissance du risque de chute en hauteur
  - Cadre législatif, réglementaire et normatif relatif aux EPI et EPC contre les chutes en hauteur
  - Différents composants constituant une protection individuelle contre les chutes en hauteur
  - Démarche préalable aux travaux en hauteur
  - Contrôle journalier des EPI et EPC
  - Règles générales d'utilisation des EPI et EPC contre les chutes en hauteur
  - Rappel des méthodes de travail avec échelles
- Contenu pratique
  - Démonstration par le formateur sur site
  - Exercices individuels dans les différentes configurations
  - Analyse de situation et mise en application du mode opératoire
  - Réglage du harnais
  - Les ancrages temporaires (lignes de vie...)
  - Utilisation des différentes liaisons antichute
  - Validation de déplacement du technicien



### Évaluation & Acquis

- Tests Théorique et Pratique en fin de formation
- A l'issue de la formation théorique et pratique, une attestation individuelle de formation est délivrée au candidat